



Diffamation propriétaire

Par Vincent01

Bonjour, mon propriétaire envoie des messages à maman pour lui dire que je fume dans mon appartement la fenêtre ouverte en plein hiver (ma maman n'est pas au courant que je fume) il lui à aussi dit que je passait mes journées à jouer aux jeux vidéos ce qui est faux.

Celà peut-il être considéré comme de la diffamation ?

Merci de votre réponse.

Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Éventuellement, si vous êtes majeur. Mais bon, c'est de la diffamation privée, donc ça lui fait courir un risque d'amende de 38 euros maximum.

Vous êtes en conflit avec lui ?

Vous êtes bien majeur ?

Et vous êtes bien le locataire en titre de l'appartement ?

Par Vincent01

Oui je suis bien majeur, et oui nous sommes en conflit car j'ai eu un retard de loyer suite a une hospitalisation, merci beaucoup de votre réponse,

Bonne journée

Par Isadore

Envoyez-lui un courrier recommandé courtois en le priant de respecter son obligation de vous assurer une jouissance paisible du logement et donc d'arrêter de contacter vos proches pour leur raconter des salades à votre sujet.

Vous pouvez citer les articles 6 de la loi du 6 Juillet 1989 et 1719 du Code civil.

S'il persiste, contactez l'ADIL de votre département pour vous faire aider.

Pour votre mère, il va falloir gérer vous-même.